

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 30 Juin

Un Evêque français

Je ne sais rien du nouvel évêque de Cahors, mais j'avais l'honneur de connaître personnellement son prédécesseur. Au lycée, en 1866, j'avais été désigné pour lui lire, en vers latins, le compliment d'usage, à sa dernière visite, et pendant son dernier séjour à Paris, j'avais pu causer encore avec lui de choses qu'il aimait d'un goût très vif et que je vais dire.

C'était un prélat de grandes manières et de haute politesse, dans un parfait naturel, la parole facile et doucement zézayante, un sourire spirituel sur une figure fine, qui resta jeune jusqu'au bout. Un charme très vif se dégageait de sa personne et, après vingt-sept ans d'épiscopat, il est mort regretté de tous les partis. Les fonctionnaires de la République pouvaient le visiter sans se compromettre et jamais l'accord du temporel et du spirituel ne se fit avec plus d'aisance que dans son diocèse. Prélat pénétré de tous ses devoirs, il était gallican, comme Bossuet et ces évêques de l'ancienne France qui ne confondaient pas l'intérêt de l'Eglise avec celui de la curie romaine. Il témoignait pour les dogmes nouveaux cette méfiance qui est la sauvegarde des vieilles religions. Au concile de 1869, il fut de la minorité courageuse qui combattit l'infailibilité papale.

Avec ces idées, il ne fit jamais de politique, il estimait que le soin des âmes est le seul devoir des prélats, et qu'ils prennent, à se mêler des affaires temporelles, les défauts peu chrétiens d'ambition, de haine et d'injustice. En 1870, il ressentit la défaite avec une douleur poignante. Dans cette nature délicate, il y avait un cœur de patriote. Il saisit toutes les occasions de relever les courages. Ouvertement ou tacite-

ment, il permit à l'un de ses prêtres d'aller à l'ennemi, sous un uniforme de franc-tireur.

Ces qualités se retrouvent chez d'autres prélats français, mais il y avait chez Mgr Grimardias des originalités plus rares. Passionné d'art, il donnait un exemple dont les richesses architecturales de la France se trouveraient bien, s'il était suivi. Un cours d'archéologie serait fort utile dans nos séminaires. Si le clergé respecte un peu plus qu'autrefois le caractère des vieilles églises, que d'ignorance encore et que d'erreurs de goût !

En arrivant à Cahors, Mgr Grimardias trouvait trois choses en péril : la cathédrale de Cahors, le sanctuaire de Rocamadour et le château de Mercuès. La cathédrale menaçait ruine, les bâtiments du sanctuaire étaient à moitié détruits et le château s'ouvrait à tous les vents. Il consacra à la restauration de ces édifices, également précieux pour l'art et pour l'histoire, le reste d'une vie, qui devait être longue, une activité patiente et une fortune considérable.

Il y a de plus jolies villes que Cahors et surtout de plus animées. Il n'y en a pas, en rapport avec leur étendue, de plus riches en vieux monuments. Au bord de sa rivière lente, entre ses collines fauves, dans sa ceinture de vieux remparts que dominent les tours d'un pont militaire unique au monde, le pont Valentré, on dirait une de ces villes de Toscane, que baigne l'Arno, d'autant plus que le ciel, le soleil et la couleur sont les mêmes. Parmi ces édifices, la cathédrale St-Etienne représente un type curieux et rare, celui des églises byzantines à coupole, construites à l'imitation de St-Marc de Venise, St-Front de Périgueux en était le modèle, avant que la plus impitoyable restauration l'eût dénaturé.

À Cahors, sur la cathédrale du onzième siècle, deux autres époques avaient mis leur marque exquise, le douzième siècle par un portail latéral aussi parfait que les merveil-

les de Beaulieu et de Moissac, le quinzième par un cloître où la Renaissance commençante tempérait le gothique flamboyant. Le défaut d'entretien avait préservé la cathédrale d'altérations essentielles, mais un affreux badigeon en graissait les murs de beurre rance ; le portail était caché derrière un mur ; le cloître servait de débarras aux sacristains.

L'évêque fit démasquer la porte et débayer le cloître, puis il rechercha les peintures qui devaient exister sur les murs de l'abside. L'architecture religieuse du moyen-âge était largement polychrome. A défaut de mosaïques, comme à St-Marc, St-Etienne devait avoir reçu une décoration picturale. En effet, sous trois couches superposées de badigeon, les murs de l'abside la laissèrent apparaître.

Elle était splendide et dénotait ce réalisme d'observation et cette franchise de touche qui, dans la raideur des attitudes, restent l'honneur de l'école sincère et robuste qui s'est arrêtée avec les Clouet. Un artiste local, M. Calmon, l'a restaurée avec talent et scrupule, quoique avec trop de détail. Elle mérite d'être étudiée de près, mais l'impression générale surtout est saisissante, lorsqu'elle apparaît au fond de l'église, dans la franche énergie des rouges et des bleus, sous la lumière chaude des vitraux.

Ces peintures n'étaient pas les seules ; les coupoles et les pendentifs en avaient aussi. Avant de mourir, l'évêque a eu la joie de voir reparaître la décoration de la première coupole. Un architecte, M. Gaïda, l'a relevée et l'on a beaucoup remarqué son travail à l'un des derniers salons. Il y a là, pour l'histoire de l'ancienne peinture française, un document de première importance. Une inscription en beau latin — car Mgr Grimardias, fin latiniste, rédigeait volontiers, en style lapidaire — relate cette histoire aux murs de St-Etienne. Je la lisais récemment en face du trône épiscopal voilé de crêpe.

part de résignation.

Mais pour lui cette résignation était plus difficile qu'à tout autre, tant il avait déjà le cœur meurtri, l'âme brisée, l'imagination toujours en voyage vers la France du côté de laquelle tous les yeux de l'escadre étaient tournés.

A bout de forces, après une longue lutte contre lui-même, il se décida enfin à écrire à d'Orgeval.

VI

Paul Savreux à Luc d'Orgeval

A bord du « Bayard » 15 octobre 1884.

« Mon cher d'Orgeval,
« J'avais cru, en quittant la France, qu'il me serait possible de recommencer une vie nouvelle qui m'apporterait le calme et l'oubli.

« Hélas ! je n'avais pas compris qu'il fallait pour cela avoir le courage de s'arracher le cœur, de se broyer l'âme, et que, jusque dans le plus lointain exil, les souvenirs du passé me poursuivraient obsédants, cruels.

« Aujourd'hui, je suis à bout de forces ; il m'est impossible de garder plus longtemps le silence dont je m'étais fait une loi.

« C'est pourquoi je viens te demander, te supplier de me dire s'il peut y avoir encore du bonheur pour moi, si j'ai le droit de conserver un faible espoir.

« Mais, laisse-moi te conter ma triste odyssée, te faire parcourir une à une les douloureuses étapes de ma route, depuis l'heure de la rencontre jusqu'à mon arrivée sur les côtes de Chine, d'où je t'écris en ce moment à bord du Bayard, où flotte le pavillon de l'amiral Courbet.

« Vous m'avez tous jugé lâche, quand, devant l'épée menaçante de Dubulle, j'ai refusé de me battre, malgré ses ignobles insultes.

nous escaladions les vieilles et hautes murailles de l'enceinte fortifiée, défendues par d'autres gamins.

Eh bien ! dix fois depuis le commencement de cette expédition on m'a envoyé des renforts considérables pour enlever des bioques où nous aurions suffi, nos boules de neige et mes petits camarades.

Que sont devenus ces renforts ? me diras-tu.

Le climat les a fauchés, comme une moissonneuse infatigable qui abat des milliers d'épis en quelques secondes.

Mais, aujourd'hui... il faut sans doute encore quelque victoire pour assurer le vote des nouveaux renforts que je demande.

Veulent-ils donc notre mort à tous ? il me faudrait dix mille hommes pour enlever ces retranchements.

Et puis, à quoi bon cette conquête inutile ?

Mais chez ce héros modeste, inconnu de la veille, et qui s'était révélé aussi grand que les plus grands capitaines, les défaillances étaient courtes, il revenait tout de suite à son thème favori : le devoir.

— N'importe, reprenait-il presque chaque fois que Savreux avait été témoin de ses faiblesses passagères, nous ferons ce que nous pourrons. Et il ajoutait toujours ému quand il parlait de ses braves :

— C'est beaucoup ce que peuvent des marins et des soldats français !

Savreux n'en admirait que plus son chef, ce héros antique qui, malgré le poids et les soucis du commandement, trouvait encore le moyen de soutenir le moral de ses hommes, de dompter le mal qui l'atteignait plus furieusement tous les jours et de lutter contre ses propres défaillances. Il aurait voulu, lui aussi, avoir cette force de caractère, à côté de sa part de souffrance avoir sa

Au milieu du causse de Gramat, sur un plateau désert où la terre rougeâtre et pierreuse est découpée en damier par les murs qui ferment les pâturages, s'ouvre tout à coup, comme creusée dans le sol par la pioche d'un géant, une vallée étroite et profonde. Le fond noircit sous une verdure courte ; les bords à pics se hérissent de chênes ; au-dessous, la muraille lisse du rocher ressemble à une immense toile violette. Ça et là, les fleurs jaunes du genêt et des blés maigres que hérissent les coquelicots. L'impression est puissante et sinistre. C'est la vallée de Rocamadour.

En cet endroit, existe un des plus anciens pèlerinages de France. Partout, la religion primitive a consacré l'impression des premiers hommes devant le mystère, en choisissant les lieux sauvages où Dieu leur apparaissait comme nimbé d'effroi. De saint Louis à Louis XI, les rois de France ont visité Rocamadour, et on relève dans son histoire les plus grands noms de l'Europe féodale. Alors, des provinces les plus reculées jusqu'à ce pays perdu, s'élevaient sur les routes des hôtelleries pour les pèlerins en marche vers le sanctuaire où se dressait, au fond d'une grotte, l'image de la Vierge noire lamée d'argent.

Contre le flanc à pic du ravin, dix siècles ont accroché une prodigieuse pyramide d'édifices : une enceinte crénelée, un village, trois églises superposées, un château fort et, serpentant au milieu, un escalier de six cents marches. Toutes les variétés et toutes les époques de l'architecture française s'y entassent et s'y superposent, jusqu'à un dernier rempart qui domine, par ses deux extrémités, la profondeur vertigineuse de l'abîme. Lorsque, brusquement, des bords du plateau, l'œil découvre cette ville grise, plaquée sur la roche sombre, il croit voir une de ces cités mystiques que les primitifs peignaient avec leur rêve de foi.

Jadis, les richesses s'entassaient dans les églises de Rocamadour. Que d'ex-voto, depuis la Durandal que Roland, disait la légende, offrait à la Vierge noire en partant

« Ne me dis pas non, cher !

« J'ai lu le doute et le reproche dans tes yeux, tu avais honte de ton client. Et pourtant tu me connaissais toi !

« Peut-être même, à cette minute décisive, m'as-tu cru tout à fait coupable.

« Ah ! si tu savais !

« Mais non... tiens. Ne m'en demande pas davantage, ce n'est pas mon secret... j'avais promis, et puis tu sais le devoir me le défendait.

« Je me souviens de ma fuite honteuse, avec, dans les oreilles le ricanement insultant de mon adversaire, le sourire méprisant de ses témoins.

« Il m'appartenait, pourtant, cet homme ! un seul froissement de mon fer contre le sien et il était mort, et je n'ai pas hésité à lui faire des excuses. La Providence m'a épargné ce meurtre, donné le courage de fouler aux pieds mon orgueil et mes ressentiments, je l'en bénis maintenant malgré mes souffrances !

« Mes pas errants m'avaient conduit sur la place de la Concorde ; j'étais sans but, sans idée, le cerveau vide ; ne rêvant qu'une chose : vous fuir, pour ne pas être obligé de rougir devant vous qui ne compreniez peut-être pas ma résolution et qui m'accusiez de lâcheté.

« Mais que faire, que devenir, où aller ? telle était l'unique pensée qui me préoccupait. En face du ministère de la marine, où la Providence m'avait guidé sans doute, une idée subite vint mettre un terme à mes indécisions et décider de mon sort :

« On se battait au Tonkin, je me souviens à temps que j'étais officier et que, puisque la patrie avait besoin de bras, j'y avais ma place marquée.

(A suivre.)

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 23

HAINES MORTELLES

PAR

A. DES ORMEAUX

DEUXIÈME PARTIE

SUR LES COTES DE CHINE

V

Courbet

Nos bâtiments eux-mêmes seront bientôt hors de service ; nos torpilleurs sont comme des phtisiques essouffés, ils peuvent à peine tenir la mer.

Dans quelques jours nous n'aurons plus assez d'hommes pour faire les manœuvres à bord de nos cuirassés. Pas un marin, pas un navire qui n'ait quelque cicatrice ou quelque avarie grave.

Puis, tendant le bras dans la direction des mines de Kelung.

— Et j'ai l'ordre de m'emparer de tout ce coin d'île ! Comment veux-tu que je ne souffre pas, quand je sais, quand je vois qu'on m'abandonne ?

Quand j'étais jeune, on ne voyait que moi l'hiver dans les rues d'Abbeville ; on m'avait surnommé le général boule-de-neige.

À la tête d'une bande de gamins de mon âge, avec des boules de neige pour armes, nos jarrets pour engins,

Après de chaque conseiller municipal pour obtenir leur vote.

Il propose en outre de procéder par voie de tirage au sort quand les demandes seraient trop nombreuses.

Avant de passer au vote, l'abbé Magne propose de proclamer rosières les cinq candidates ; les membres du Conseil donneraient de leur poche les quinze cents francs pour les trois rosières supplémentaires.

Les propositions de MM. Delpech et Magne sont renvoyées à la commission.

M. le maire fait ensuite procéder au vote pour deux rosières.

Mlle Simala a obtenu 21 voix et Mlle Delfour 12, le maire les proclame rosières pour l'année 1896.

Le conseil désigne ensuite 4 conseillers pour former la liste du jury pour l'année 1897.

Ce sont :

Pour le canton nord, MM. Bousquet et Cayla ; Pour le canton sud, MM. Parazines et Delfour.

Sur la proposition de M. Guiraudies-Capdeville, le Conseil renvoie à l'étude de la commission des finances la proposition d'imposition extraordinaire en 1897, pour les gardes champêtres.

Le conseil charge ensuite la commission des travaux publics d'élaborer le programme de la fête nationale du 14 juillet.

Avis favorable est donné à la demande de soutien de famille faite par le réserviste Eugène Tulet.

Le conseil adopte le renouvellement des frais de casernement.

Il vote les fonds nécessaires pour la pension de l'aliéné Pierre Bénèch à l'établissement de Leyme.

Des demandes de bourses, faites par les jeunes Mazard, Vaysset, Constant et Griffoul, sont renvoyées à l'étude de la commission des renseignements.

Une demande en dégrèvement de pension, faite par Mlle Fraysse, élève au Collège de jeunes filles, est renvoyée à la commission des écoles.

Une pétition des habitants de la rue du Pont-Neuf, demandant le nivellement de l'égout qui longe l'impasse Dellard-Galisque, derrière l'immeuble Teysnière, est renvoyée à la commission des travaux publics.

Est renvoyée à la même commission, une pétition des habitants de la rue Lastié et de l'impasse Soules, demandant le percement de cette impasse jusqu'à la rue Fénelon.

Le conseil donne un avis favorable à la décision prise par le conseil d'administration de l'hospice de Cahors, au sujet du legs fait à cet établissement par la dame Jeanne Bastit, épouse Siméon.

Une demande des agents de la police de Cahors, tendant à une augmentation de leurs appointements, est renvoyée à la commission des finances.

Le conseil autorise M. le maire à soutenir un procès qu'ont l'intention d'intenter à la ville, M. Cahaynes pépiniériste, et son gendre M. Jerret, qui demandent une indemnité de 12,500 francs, pour le préjudice à eux causé par l'exhaussement du boulevard Cavaignac.

Est renvoyé à la commission des travaux publics un devis des réparations à faire au moment des mobiles du Lot, dressé par l'architecte-voyer.

Le conseil autorise M. le maire à louer par adjudication ou de gré à gré le magasin dépendant de l'hôtel de ville, qui était occupé par Mme veuve Ségué.

Sur le rapport de M. Mazières, rapporteur de la commission des finances, le conseil approuve les comptes de gestion de l'hospice de Cahors. Il adopte le transfert de deux aliénés à l'asile de Leyme, il alloue une indemnité de 600 francs à M. le commissaire de Cahors, un secours de 150 fr. à M. Sadoul pour frais de pension à l'hôpital de Banyuls, un secours de 50 fr. à Mme Moreq, veuve d'un employé d'octroi, et une somme de 200 francs au Veloce-sport cadurcien pour les courses que cette Société doit organiser en 1896.

Au nom de la commission des finances, M. Brunès propose de continuer les secours déjà donnés à trois veuves d'employés d'octroi ; adopté.

Il propose aussi de dégrever de la taxe militaire, quarante-huit jeunes gens ; adopté.

Sur la proposition de M. Jubin, rapporteur de la commission des travaux publics, le conseil vote une somme de 6,200 francs pour l'acquisition des immeubles en vue du prolongement de la rue Neuve-des-Badernes.

M. Cagnac, au nom de la même commission, propose que M. le maire prenne un arrêté pour que les baigneurs portent un maillot et qu'il ne soit pas accordé de monopole pour l'installation de bains de rivière. Adopté.

Sur la proposition de M. Besse, le conseil décide qu'il sera installé un bec de gaz de plus dans la rue du Petit-Mot.

M. Périés, au nom de la commission des finances, propose au conseil d'approuver la comptabilité du collège des jeunes filles, les comptes administratifs de l'année 1896 et les comptes du receveur. Adopté.

Le conseil désigne ensuite MM. Bousquet et Parazines pour assister le maire aux adjudications.

M. le maire annonce au conseil qu'à la suite de certains bruits qui ont couru à Cahors au sujet du départ du 7^e de ligne, qui serait remplacé par deux bataillons d'un autre régiment, il s'est rendu immédiatement auprès de M. le général en chef du 17^e corps d'armée, qui lui a dit que ces bruits n'avaient rien de fondé, et qu'il pouvait les démentir. Il ajoute que le général en chef lui a demandé si la ville avait fait les démarches nécessaires pour loger les réservistes et les territoriaux lors des périodes d'instruction ; que dans le cas contraire, l'administration militaire serait forcée de les envoyer ailleurs.

Sur la réponse de M. le maire, qui a dit que la ville allait immédiatement se mettre en mesure de trouver les locaux nécessaires, le général en chef lui a dit que le lundi 29 juin, il enverrait à Cahors un capitaine d'état-major à ce sujet.

M. le maire demande qu'on lui adjoigne des membres du conseil pour accompagner le délégué du général en chef, chargé de visiter les immeubles à ce affectés. MM. Guiraudies-Capdeville, Rouffy et Delport sont désignés.

Après de nombreuses propositions de M. Cagnac, qui sont renvoyées aux commissions compétentes, la séance est levée.

LE DÉGREVEMENT DANS LE LOT

Le cabinet Méline se prépare à présenter aux Chambres un nouveau projet de dégrèvement portant sur les contributions foncières, portes et fenêtres et personnelle-mobilière.

Or, il s'agit de comparer les deux systèmes, c'est-à-dire de savoir lequel des deux offre aux contribuables du Lot les plus sérieux avantages. C'est ce que nous allons faire.

PROJET DOUMER APPLIQUÉ AU LOT

En appliquant le projet Doumer, l'impôt foncier n'éprouvait aucun dégrèvement, c'est-à-dire que la terre aurait été soumise, à l'avenir, aux mêmes charges.

Les portes et fenêtres étaient dégreuvées de..... 220,000 fr.

La personnelle-mobilière de.... 385,000 fr.

Le passif hypothécaire..... »»»»»

Total..... 605,000 fr.

Mais, de ce chiffre il fallait déduire, pour l'impôt nouveau sur le revenu portant à la fois sur la terre, les maisons et les patentes, 150,000 fr.

En sorte que les dégrèvements descendaient de 605,000 francs à 455,000.

PROJET COCHERY

Voyons maintenant le projet Cochery.

Le Lot serait dégreuvé de la manière ci-après :

Impôt foncier, dégrèvements.... 85,000 fr.

Portes et fenêtres..... 220,000

Personnelle-mobilière..... 385,000

Passif hypothécaire..... 125,000

Total..... 815,000 fr.

Il y a lieu de déduire de ce chiffre, les augmentations suivantes :

Sur la propriété bâtie..... 40,000 fr.

Sur la taxe d'habitation..... 180,000

Total des augmentations..... 220,000 fr.

Il reste par suite une somme nette et définitive de cinq cent quatre-vingt mille francs de dégrèvements.

Rapprochons maintenant le résultat des deux projets :

Projet Cochery, dégrèvement pour le Lot..... 595,000 fr.

Projet Doumer..... 455,000

Différence en faveur du projet Cochery..... 140,000 fr.

Donc, tout compte fait, l'application du système élaboré par le ministère anti-radical et anti-socialiste actuel, offre aux contribuables du Lot un dégrèvement supérieur de cent quarante mille francs à celui préparé par le cabinet Bourgeois.

Conseil de Préfecture
Audience du 27 juin

Commune de Carennac. — Les élections municipales du 3 mai sont annulées.

Commune de Thémènes. — Le sieur Cépède est proclamé conseiller municipal en remplacement du sieur Solignac dont l'élection est annulée.

Commune de Labastide-Marnhac. — La protestation des sieurs Andrieu et consorts qui demandaient l'annulation de l'élection de la liste Bonnet, Henras est Massip, et rejetée.

Commune de Larroque-des-Arcs. — Les opérations électorales du 3 mai qui ont eu lieu dans cette commune sont annulées.

Commune de Flagnac. — La protestation des sieurs Quèbre et Gimbère est rejetée.

Le conseil annule l'élection du sieur Anstruy, proclamé conseiller municipal de cette commune.

Commune d'Escamps. — La protestation du sieur René Sarny est rejetée.

Commune d'Orniac. — Le sieur Soldadié n'ayant apporté aucune preuve des faits allégués, le conseil rejette sa protestation.

Sont ensuite venues devant le conseil de pré-

fecture les affaires suivantes :

Commune de Cassagnes. — MM. Moule, Bousac et Delbreil protestent contre l'élection du sieur Coste, qui n'avait pas 25 ans au moment de l'élection.

M. le maire de Cassagnes fait des réserves relatives à la question préjudicielle.

Le conseil met cette affaire en délibéré.

Commune de Saint-Sauveur-la-Vallée. — M. Malaret, candidat, proteste contre le bureau de vote, qui ne lui a pas compté 3 voix portant le nom de Malaret, le plus vieux, et les autres sans prénom. Il demanda à être proclamé au lieu et place de M. Raffy.

Malaret étant seul candidat de ce nom dans la commune, le conseil, après en avoir délibéré, annule l'élection de M. Raffy, qui n'a obtenu que 40 voix, et proclame Malaret élu avec 43 voix.

Commune d'Albas. — M. Vieussens aîné demande l'annulation des élections municipales qui ont eu lieu le 3 mai, dans les trois sections de la commune d'Albas, en vertu de l'art. 11 de la loi du 5 avril 1884.

M. H. de Valon cite au conseil divers arrêts du conseil d'Etat qui ont décidé de la question.

Le commissaire du gouvernement conclut à l'annulation des élections.

Le conseil met cette affaire en délibéré pour l'arrêt être rendu vendredi prochain.

Commune de Goujonnac. — Le conseil procède ensuite à l'enquête contradictoire précédemment ordonnée à propos des élections municipales de Goujonnac.

Huit témoins ont été entendus.

Cette affaire est mise en délibéré. L'arrêté sera rendu mardi.

Commune d'Issepts. — Trois protestations ont été adressées au conseil de préfecture contre les opérations électorales du 3 mai dans cette commune.

La première est signée par M. Moussié, la deuxième par M. Caussanel et Franconal, et la troisième est faite par M. Jean Larrive.

Le conseil, d'un commun accord avec les avocats des parties et le commissaire du Gouvernement, prononce la jonction de ces trois protestations qui forment les mêmes griefs.

M^e Becays, du barreau de Figeac, se présente au nom des protestataires et M^e Carbonnel, du même barreau, assiste les défendeurs.

Le conseil met cette affaire en délibéré.

La fête Vénitienne

La fête vénitienne organisée par l'Aviron Cadurcien, à l'occasion de l'inauguration de son nouveau garage a été en tous points réussie.

Dès 9 heures, le Lot est sillonné de nombreuses embarcations brillamment pavisées et illuminées. Bombes, feux de bengale, fusées volantes donnent un aspect féérique à la magnifique nappe d'eau qui s'étend au Port-Bullier.

Quelques maisons du voisinage avaient illuminé leur terrasse, et ajouté au charme de ce ravissant tableau d'ensemble.

Vers 9 h. 1/2, M. le maire arrive accompagné de M. Mazière. La musique l'Avenir Cadurcien joue la *Marseillaise*. M. Breil, président de l'Aviron Cadurcien, fait très gracieusement les honneurs du garage, où un punch est offert à ses membres honoraires et à la presse.

M. Breil prend le premier la parole et remercie les personnes présentes d'avoir répondu à l'appel qui leur avait été adressé. Il termine en levant son verre à l'Avenir Cadurcien, à la municipalité de Cahors et aux membres de l'Aviron cadurcien.

M. le maire remercie M. Breil du toast qu'il vient de porter à la municipalité. Il est heureux de constater le succès obtenu par l'inauguration du garage et voit à la prospérité de la Société et à son président.

M. Valette, au nom de la presse, remercie le président de l'invitation qui lui a été faite. Il ajoute que la presse sera toujours prête à seconder la Société quand elle organisera des fêtes. Il termine en levant son verre à l'Aviron cadurcien.

Cette série de toasts est clôturée par M. Arnaud, qui boit à M. Soulié, secrétaire de l'Aviron toulousain, pour avoir contribué dans une large mesure à la fondation de l'Aviron cadurcien.

La soirée s'est terminée par un bal, d'ailleurs fort réussi. On dansait encore, lorsque l'aube a paru.

Prestation de serment

M. Adrien Luc, principal clerc chez M^e Lacaze, avoué à Cahors, récemment nommé huissier à Montcuq, a prêté serment à l'audience de ce jour.

Toutes nos félicitations au jeune et sympathique officier ministériel.

LE MEILLEUR REMÈDE

CONTRE LE BLACK-ROT ET LE MILDEW

Un de nos viticulteurs des plus intelligents de l'arrondissement de Gourdon, nous adresse la note suivante :

« Monsieur le directeur, »

Vous devriez demander par la voie du journal, qu'il soit pris par le gouvernement l'initiative d'un concours entre tous les produits que l'on conseille, pour combattre les

maladies de la vigne. On saurait ainsi quel est, de tous les produits employés contre le mildew et le black-rot (on en compte plus de 40), le plus efficace et le plus économique.

» Inutile de donner des primes en argent ; les premiers prix ayant devant eux, avec leur brevet, une fortune assurée, tout en restant tenus de vendre au même prix leurs matières dosées, et comme garantie des dosages employés dans le concours, ce dernier serait fait en présence d'un certain nombre de professeurs d'agriculture. Il est certain qu'on ne connaîtra jamais le meilleur produit sans un concours.

» Tel professeur départemental recommanderait tel produit, tel autre un second et tel autre un troisième, voyez déjà quel gâchis.

» Un concours s'impose donc, et l'administration devrait s'y employer au plus tôt.

» Agréez, etc. J...

Le puits de Padirac

M. Martel, l'explorateur bien connu des grottes souterraines, organise une société par actions de 25 fr., dans le but de réunir le capital de 50,000 fr. nécessaire à l'aménagement du gouffre de Padirac, l'un des plus merveilleux du monde.

C'est avec empressement que bon nombre de souscripteurs ont déjà donné leur adhésion au projet de M. Martel, si bien que ce dernier peut compter désormais sur un capital de 33,000 fr.

Il ne reste donc plus que 17,000 fr. à trouver pour commencer les travaux.

Avis aux capitalistes et aux quercynois qui s'intéressent aux choses de notre pays.

Les souscriptions sont reçues chez M. Martel 8, rue Ménars, à Paris.

Concots

Concours agricole. — Liste des lauréats

CONCOURS DE L'ESPÈCE OVINE

1^{re} Catégorie. — 1^{re} sous-catégorie. — Agneaux mâles. — 1^{er} prix, 35 fr., M. Fourès, Eugène, à Lalogue ; 2^e 30 fr., M. Bach Firmin, à Trégouts ; 3^e 25 fr., M. Conduché Ludovic à Esclauzels ; 4^e 20 fr., M. Ourcival Basile, aux Lebratières ; 5^e 15 fr., M. Fraysse Jean, à Escamps ; 1^{er} prix supplémentaire, 10 fr., M. Rames, à la Grézette ; 2^e 8 fr., M. Bonnac Philippe à Trégouts ; 3^e 5 fr., M. d'Armagnac, à Couanac.

2^e sous-catégorie. — Agnelles. — 1^{er} prix, 25 fr., M. Lagarrigue à Cami ; 2^e 20 fr., M. Fraysse Jean ; 3^e 15 fr., M. Coudere Louis, à Cénévières ; 4^e 12 fr., M. d'Armagnac ; 5^e 8 fr., M. Fourès Eugène. Prix supplémentaire, 4 fr., M. Rames.

2^e catégorie. — 1^{re} sous-catégorie. — Béliers. — 1^{er} prix, 50 fr., M. Fourès Eugène ; 2^e 45 fr., M. Lagarrigue ; 3^e 40 fr., M. Bach Firmin ; 4^e 35 fr., M. Aymard Pierre, à Cami ; 5^e 30 fr., M. Coudere Louis ; 6^e 25 fr., M. Planard Jean à Escamps ; 7^e 20 fr., M. Coudere, à St-Martin-Labouval. Prix supplémentaire, 8 fr., M. Roques Louis, à St-Géry.

2^e sous-catégorie. — Brebis. — 1^{er} prix, 35 fr., M. Ourcival Basile ; 2^e 30 fr., M. Planard Jean 3^e 25 fr., M. Fraysse Jean ; 4^e 20 fr., M. Dajean Jean-Pierre, à Concots ; 5^e 15 fr., M. Guiral Ludovic à Lascabanes ; 6^e 12 fr., M. Castelnaud Jean-Pierre, à Concots ; 7^e 8 fr., M. Rames.

PLANTATION DE CHÊNES TRUFFIERS

1^{re} catégorie. — 1^{er} prix, 40 fr. (réservé), 2^e 30 fr., Combes Jean, à St-Géry. Prix supplémentaire, 20 fr., M. Pouzergues Paulin, à Esclauzels.

2^e catégorie. — 1^{er} prix, 20 fr., M. Jouclas Baptiste, à Esclauzels ; 2^e prix, 15 fr., non décerné.

Dernières nouvelles

Elections législatives du 28 juin

Deux élections législatives ont eu lieu dimanche. Sont élus :

A Sarlat, M. Sarrazin, républicain.

A Albertville, M. le docteur Louis Berthet, républicain.

Bourse de Paris

Cours du 30 Juin 1896

RENTES	
3 0/0.....	compt. ex-c. 100 95
3 0/0 amortissable.....	compt. 100 60
4 1/2 0/0.....	compt. 104 57

A LA BOULLE D'OR

H. FABRE

10, RUE DE LA MAIRIE, 10

CAHORS

FABRICATION ET RÉPARATION

D'HORLOGERIE, BIJOUTERIE & JOAILLERIE

Dorure et Gravure sur Métaux

LUNETTERIE & OPTIQUE

SÉCURITÉ

Achat de Matières Or, Argent et Platine

Travaux soignés. — Prix modérés

On demande un apprenti

